

**BUREAU D'AGGLOMERATION**  
**REUNION DU 08 JUIN 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le huit juin, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Damien GRASSET, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19  
Quorum : 10

Étaient présents (12) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIÉ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (4) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Antoine CHÉREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Franck SAVARY a donné pouvoir à Florent Limouzin

Étaient absents excusés (3) : Anthony BONNET – Béatrice CLAVIER – Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Eric HERVOUET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20230608\_01**

**Demandes de subvention Fonds vert – Rénovation énergétique de la piscine intercommunale La Bretonnière**

Monsieur le Premier Vice-président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que, abondé de deux milliards d'euros dans le cadre de la Loi de finances pour 2023, le dispositif Fonds vert est destiné à financer des projets dans trois domaines :

- La performance environnementale ;
- L'adaptation du territoire au changement climatique ;
- L'amélioration du cadre de vie.

Un projet porté par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est éligible à ce dispositif : la rénovation énergétique de la piscine intercommunale de La Bretonnière – Axe 1.

À la suite d'un audit technique de l'équipement réalisé en 2022, Terres de Montaigu a décidé de réaliser des travaux de rénovation thermique et énergétique de la piscine intercommunale de La Bretonnière. Ces travaux répondent à des objectifs d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment.

Le programme de financement de l'Etat « Fonds vert » est ouvert aux projets de rénovation énergétique des bâtiments publics, et notamment les équipements sportifs. Le projet de rénovation énergétique de la piscine de La Bretonnière est donc éligible au Fonds vert.

En complément de la demande déjà initiée au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, il sera proposé de solliciter une subvention au titre du Fonds vert, sur l'axe 1 Rénovation énergétique des bâtiments publics.

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le 15 JUIN 2023

ID : 085-200070233-20230608-DEL20230608\_01-DE

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de rénovation en HT	306 000 €	Subvention DSIL	62 000 €
		Subvention Fonds Vert	150 000 €
		Autofinancement et emprunt	94 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>306 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>306 000 €</b>

Vu la délibération n°DELDMC\_22\_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Premier Vice-président,  
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat une subvention de 150 000 € au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique de la piscine intercommunale de La Bretonnière,
- Autorise Monsieur le Président à réaliser toutes formalités afférentes à cette demande de subvention.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chéreau  
Date de signature : 14/06/2023  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification

**BUREAU D'AGGLOMERATION  
REUNION DU 08 JUIN 2023  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-trois, le huit juin, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Damien GRASSET, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19  
Quorum : 10

Étaient présents (12) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIÉ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (4) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Antoine CHÉREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Franck SAVARY a donné pouvoir à Florent Limouzin

Étaient absents excusés (3) : Anthony BONNET – Béatrice CLAVIER – Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Eric HERVOUET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20230608\_02**

**Demandes de subvention Fonds vert – Végétalisation du parking à étages à Montaigu-Vendée**

Monsieur le Premier Vice-président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que, abondé de deux milliards d'euros dans le cadre de la Loi de finances pour 2023, le dispositif Fonds vert est destiné à financer des projets dans trois domaines :

- La performance environnementale ;
- L'adaptation du territoire au changement climatique ;
- L'amélioration du cadre de vie.

Un projet porté par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est éligible à ce dispositif : la végétalisation du parking à étages à Montaigu-Vendée – Axe 2

Bâti sur une ancienne friche industrielle, le projet de construction du parking à étages de la gare de Montaigu-Vendée permettra de renaturer cet espace avec la mise en œuvre de façades et toitures végétalisées. Ainsi, ce projet permettra de contribuer à la régulation hydraulique du site, de restaurer la biodiversité, d'améliorer le stockage du carbone et le cadre de vie des usagers en luttant contre les îlots de chaleur. Il est également prévu la mise en œuvre de noues pour collecter et stocker les eaux de pluie du parking pour l'arrosage des plantes et la défense incendie du futur quartier de la Gare.

Le programme de financement de l'Etat « Fonds vert » est ouvert aux projets de renaturation des villes. Le projet de végétalisation du parking à étages est donc éligible au Fonds vert.

Il sera proposé de solliciter une subvention au titre du Fonds vert, sur l'axe 2 Adaptation du territoire au changement climatique.

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le 15 JUN 2023

ID : 085-200070233-20230608-DEL20230608\_02-DE

SLOW

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux d'aménagement HT	182 000 €	Subvention FEDER	91 000 €
Frais annexes (études, aléas, etc.)	23 000 €	Subvention Etat (DSIL FNADT)	25 800 €
		Subvention Fonds Vert	47 000 €
		Autofinancement et emprunt	41 200 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>205 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>205 000 €</b>

Vu la délibération n°DELTDMC\_22\_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Premier Vice-président,  
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat une subvention de 47 000 € au titre du Fonds Vert pour la végétalisation du parking à étages,
- Autorise Monsieur le Président à réaliser toutes formalités afférentes à cette demande de subvention.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 14/06/2023  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification*

**BUREAU D'AGGLOMERATION**  
**REUNION DU 08 JUN 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le huit juin, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Damien GRASSET, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19  
Quorum : 10

Étaient présents (12) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIE – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (4) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Antoine CHÉREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Franck SAVARY a donné pouvoir à Florent Limouzin

Étaient absents excusés (3) : Anthony BONNET – Béatrice CLAVIER – Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Eric HERVOUET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20230608\_03**

**Recours à personnel contractuel**

Monsieur le Premier Vice-président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée de la nécessité de recourir à des agents contractuels pour pallier aux surcroits temporaires ou saisonniers d'activité. Ainsi ce qui suit :

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emplois	Fonction	Durée	Date
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Direction de la communication	Contrat temporaire d'activité Art. L. 332-23-1° Temps complet	Cadre d'emploi des rédacteurs (Cat. B) ou Cadre d'emploi des attachés (Cat. A)	Chargé de communication	6 mois	01/07/2023
Direction de la culture	Contrat temporaire d'activité Art. L. 332-23-1° Temps complet	Cadre d'emploi des rédacteurs (Cat. B)	Coordinateur printemps du livre	8 mois	01/09/2023
Direction des ressources humaines	Contrat temporaire d'activité Art. L. 332-23-1° Temps complet	Cadre d'emploi des rédacteurs (Cat. B)	Chargée de recrutement CIAS	12 mois	01/07/2023

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le 15 JUIN 2023

ID : 085-200070233-20230608-DEL20230608\_03-DE

SLO

Vu la délibération n°DELDMC\_22\_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Premier Vice-président,  
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à recourir à des contractuels pour répondre à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité ci-dessus listés,
- Autorise Monsieur le Président à fixer la rémunération de ces contractuels en tenant compte de son niveau de qualification et d'expérience, dans la limite de l'indice brut ci-dessus mentionné,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision,
- Autorise Monsieur le Président à imputer les dépenses y afférant sur les crédits budgétaires prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chéreau  
Date de signature : 14/06/2023  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

**BUREAU D'AGGLOMERATION  
REUNION DU 08 JUN 2023  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-trois, le huit juin, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Damien GRASSET, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19  
Quorum : 10

Étaient présents (12) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIE – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (4) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Antoine CHÉREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Franck SAVARY a donné pouvoir à Florent Limouzin

Étaient absents excusés (3) : Anthony BONNET – Béatrice CLAVIER – Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Eric HERVOUET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Delibération N°DEL20230608\_04**

**Recours au contrat d'engagement éducatif**

Monsieur le Premier Vice-président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe que le contrat d'engagement éducatif (CEE) a été créé par le décret n°2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

En outre, aucune disposition législative ou réglementaire ne fait obstacle, en matière de fonction publique territoriale, au recrutement par une collectivité territoriale de titulaires de contrat d'engagement éducatif.

Par conséquent, les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Enfin, il est rappelé que la personne recrutée doit justifier des qualifications exigées et qu'elle doit être affectée à des fonctions d'animation et d'encadrement durant un temps spécifique.

La durée de l'engagement ne peut être supérieure à 80 jours de travail sur 12 mois consécutifs (article L432-4 du Code de l'action sociale et des familles).

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le 15 JUN 2023

ID : 085-200070233-20230608-DEL20230608\_04-DE

La rémunération des personnes titulaires d'un CEE ne peut être inférieure à 2,20 fois le montant du salaire minimum de croissance par jour. Lorsque les fonctions exercées supposent une présence continue auprès des publics accueillis, la nourriture et l'hébergement sont intégralement à la charge de l'organisateur de l'accueil et ne peuvent en aucun cas être considérés comme des avantages en nature (article D432-2 du Code de l'action sociale et des familles).

Il est proposé au bureau d'agglomération d'autoriser Monsieur le Président à créer des emplois non permanents et à recruter des personnes dans le cadre de contrats d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateurs au centre de loisirs pour l'accueil collectif de mineurs.

Vu la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif ;  
Vu la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives ;  
Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L432-1 et suivants et D432-1 et suivants ;  
Vu le décret n°2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif ;  
Vu la délibération n°DELTDMC\_22\_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Premier Vice-président,  
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Adopte la proposition de recours au contrat d'engagement éducatif,
- Autorise Monsieur le Président à recruter des agents dans le cadre de ces contrats d'engagement éducatif,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces contrats,
- Fixe la rémunération forfaitaire brute comme suit :
  - o 80 € par jour
  - o 50 € par nuitée
  - o 5 € par jour au titre de la direction d'un séjour
- Autorise Monsieur le Président à imputer les dépenses y afférant sur les crédits budgétaires prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 14/06/2023  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*



**BUREAU D'AGGLOMERATION  
REUNION DU 08 JUN 2023  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-trois, le huit juin, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Damien GRASSET, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19  
Quorum : 10

Étaient présents (12) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIE – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (4) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Antoine CHÉREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Franck SAVARY a donné pouvoir à Florent Limouzin

Étaient absents excusés (3) : Anthony BONNET – Béatrice CLAVIER – Isabelle RMIERE

Secrétaire de séance : Eric HERVOUET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Delibération N°DEL20230608\_05**

**Recours au contrat d'apprentissage**

Monsieur le Premier Vice-président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que dans un contexte économique contraint et au vu des difficultés de recrutement, le recours au contrat d'apprentissage permet à des apprentis d'apprendre un métier, tout en participant aux tâches et/ou aux projets des directions au sein desquelles ils sont affectés.

En concurrence des efforts consentis par la collectivité pour assurer la formation d'un agent en contrat d'apprentissage, celle-ci bénéficie d'un ensemble d'aides et exonérations pour en diminuer le coût (exonération totale ou partielle de charges sociales, prise en charge pédagogique).

Service d'accueil	Profil	Début et fin de contrat
<b>Tourisme et marketing territorial</b>	Poste : Chargé de commercialisation des groupes et scolaires Nom de l'apprenti : à recruter Diplôme préparé : BTS Tourisme Tuteur : COUPE Nelly Durée : 24 mois	01/09/2023 au 31/08/2025
<b>Accueil et accompagnement des entreprises</b>	Poste : Chargé d'accueil des créateurs et assistance aux développeurs économiques Nom de l'apprenti : à recruter Diplôme préparé : Licence 3 – Master en développement économique, gestion des territoires Tuteur : GABILLEAU Typhaine Durée : 24 mois	01/09/2023 au 31/08/2025

Service d'accueil	Profil	Début et fin de contrat
Culture	Poste : Chargé développement Nom de l'apprenti : à recruter Diplôme préparé : DEJEPS développement de projets, territoires et réseaux Tuteur : LOISY Mélissa Durée : 18 mois	01/09/2023 au 28/02/2025
	<b>OU</b>	
	Poste : Chargé de projets Nom de l'apprenti : à recruter Diplôme préparé : Master Direction de projets ou établissements culturels Tuteur : LOISY Mélissa Durée : 24 mois	01/09/2023 au 31/08/2025
Edition et production multimédia	Poste : Chargé de communication junior Nom de l'apprenti : à recruter Diplôme préparé : MBA Communication globale et stratégie d'influence Tuteur : BERNARD Pauline Durée : 12 mois	01/09/2023 au 31/08/2024
	<b>OU</b>	
	Poste : Chargé de communication Nom de l'apprenti : à recruter Diplôme préparé : Bachelor communication événementiel et marketing Tuteur : BERNARD Pauline Durée : 12 mois	01/09/23 au 31/08/24
Evènementiel	Poste : Chargé de communication Nom de l'apprenti : PAVAGEAU Jade Diplôme préparé : Bachelor responsable de communication Tuteur : FAUCHARD Lise Durée : 12 mois	01/09/23 au 31/08/24
	<b>OU</b>	
	Poste : Chef de projet évènementiel Nom de l'apprenti : PAVAGEAU Jade Diplôme préparé : Bachelor chef de projet événementiel Tuteur : FAUCHARD Lise Durée : 12 mois	01/09/23 au 31/08/24
Urbanisme	Poste : Instructeur des autorisations du droit des sols Nom de l'apprenti : à recruter Diplôme préparé : Master 2 droit public – spécialité aménagement du territoire/urbanisme Tuteur : GASPAR Sabrina Durée : 12 mois	01/09/23 au 31/08/24
DSITN	Poste : Technicien support Nom de l'apprenti : à recruter Diplôme préparé : BTS SIO option SISR Tuteur : JOUAN Fabien Durée : 12 mois	01/10/23 au 30/09/24
Jeunesse	Poste : animateur jeunesse Nom de l'apprenti : à recruter Diplôme préparé : BPJEPS Tuteur : BRAUD Pauline Durée : 18 mois	01/09/23 au 31/03/25

Conditions d'accueil :

- Environnement de travail : services en lien avec le diplôme préparé,
- Temps de travail : 35 heures / semaine selon la réglementation en vigueur.

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le 15 JUN 2023

SLOW

ID : 085-200070233-20230608-DEL20230608\_05-DE

Maître d'apprentissage :

- Une personne désignée dans l'équipe sur une fonction équivalente, et en son absence, le responsable de l'équipe,
- Diplôme : Titre ou diplôme équivalent au diplôme visé par l'apprenti,
- Bonification indiciaire de 20 points pour les tuteurs titulaires dans les conditions statutaires.

Vu la délibération n°DELTDMC\_22\_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Premier Vice-président,  
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Autorise le recours aux contrats d'apprentissage ci-dessus exposés,
- Autorise les demandes de subvention auprès des organismes financeurs, notamment le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), pour le financement de la formation,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et conventions relatifs à cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Cheréau  
Date de signature : 14/06/2023  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

**BUREAU D'AGGLOMERATION**  
**REUNION DU 08 JUIN 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le huit juin, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Damien GRASSET, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19  
Quorum : 10

Étaient présents (12) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIE – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (4) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Antoine CHÉREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Franck SAVARY a donné pouvoir à Florent Limouzin

Étaient absents excusés (3) : Anthony BONNET – Béatrice CLAVIER – Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Eric HERVOUET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20230608\_06**

**Cession à l'entreprise CODILAB – PAE Les Marches de Bretagne – Montaigu-Vendée**

Monsieur le Premier Vice-président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la société dénommée CODILAB dont le siège social est situé à L'Herbergement (85260), 32 Rue des Bois de Ville, représentée par Monsieur Louis JOUFFRAULT, s'est portée acquéreur, d'un terrain d'une contenance totale d'environ 29 430 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée 224 section ZH numéro 72p située à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, Parc d'activités Les Marches de Bretagne. Cette acquisition permettrait à l'entreprise de construire un bâtiment d'une surface plancher de 6 300 m<sup>2</sup>.

Le bureau est invité à décider de la vente d'un terrain d'une contenance totale d'environ 29 430 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée 224 section ZH numéro 72p située à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, Parc d'activités Les Marches de Bretagne au profit de la société dénommée CODILAB dont le siège social est situé à L'Herbergement (85260), 32 Rue des Bois de Ville, représentée par Monsieur Louis JOUFFRAULT ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix principal de 23,78 € hors taxes le mètre carré.

Vu la délibération n°DELTDMC\_22\_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DEL20230403\_09 du Conseil d'agglomération en date du 3 avril 2023 relative à la tarification du forfait raccordement appliqué aux terrains en vente sur les Zones d'Activités Economiques ;

Vu la délibération n°DEL20230511\_07 du Bureau d'agglomération en date du 11 mai 2023 relative à la cession à l'entreprise Codilab ;

Vu l'avis des domaines n°2023-85146-28656 en date du 11 mai 2023 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Premier Vice-président,  
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Abroge la délibération du bureau d'agglomération en date du 11 mai 2023 n°DEL20230511\_07 contenant vente par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au profit de l'entreprise CODILAB compte tenu de la révision tarifaire du prix de cession,
- Cède à la société CODILAB dont le siège social est situé à L'Herbergement (85260), 32 Rue des Bois de Ville, représentée par Monsieur Louis Jouffrault ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain d'une contenance totale d'environ 29 430 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée 224 section ZH numéro 72p située à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay, Parc d'activités Les Marches de Bretagne,
- Cède cette parcelle au prix de 23,7800 € hors taxes le mètre carré :
  - o Prix d'achat du terrain nu ..... 3,2850 € le m<sup>2</sup>
  - o Prix de vente HT ..... 23,7800 € le m<sup>2</sup>
  - o Marge HT ..... 20,4950 € le m<sup>2</sup>
  - o TVA sur marge ..... 4,0990 € le m<sup>2</sup>
  - o Marge TTC ..... 24,5940 € le m<sup>2</sup>
  - o Soit un prix de vente TTC de ..... 27,8790 € le m<sup>2</sup>
- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de dix ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement,
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente, et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chefeau  
Date de signature : 14/06/2023  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gioriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

**BUREAU D'AGGLOMERATION**  
**REUNION DU 08 JUIN 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le huit juin, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Damien GRASSET, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19  
Quorum : 10

Étaient présents (12) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIÉ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (4) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Antoine CHÉREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Franck SAVARY a donné pouvoir à Florent Limouzin

Étaient absents excusés (3) : Anthony BONNET – Béatrice CLAVIER – Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Eric HERVOUET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20230608\_07**

**Attribution des aides BAFA**

Monsieur le Premier Vice-président donne la parole à Monsieur Bernard Dabreteau, Vice-président en charge de la Commission Jeunesse et Sport au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que dans le cadre de sa politique jeunesse, et pour répondre aux besoins de développement des compétences des jeunes, de recrutement d'animateurs saisonniers et d'orientation vers les métiers de l'animation et de l'éducation, le Conseil d'agglomération, lors de sa séance du 6 février 2023, a adopté le règlement d'attribution de subvention pour le BAFA pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Il expose que deux jeunes sollicitent l'aide de 150 € et précise qu'ils correspondent aux critères établis dans le règlement d'attribution de subvention pour le BAFA :

Nom prénom	Domicile	Année de Naissance	Lieu du stage pratique	1 semaine de travail
Boudeau Sarah	Treize-Septiers	2005	Accueil de loisirs Treize-Septiers	Accueil de loisirs Treize-Septiers
Orvalho Marie	Saint-Philbert-de-Bouaine	2004	Accueil de loisirs Saint-Philbert-de-Bouaine	Accueil de loisirs Saint-Philbert-de-Bouaine

Vu la délibération n°DEL20230206\_18 du Conseil d'agglomération en date du 6 février 2023 adoptant le règlement d'aide au BAFA et autorisant le Bureau d'agglomération à attribuer individuellement les aides financières aux jeunes respectant les conditions d'éligibilité ;

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le 15 JUIN 2023

ID : 085-200070233-20230608-DEL20230608\_07-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Premier Vice-président,  
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Décide de mettre en paiement les deux aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 14/06/2023  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 08 JUN 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le huit juin, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Damien GRASSET, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19  
Quorum : 10

Étaient présents (12) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIÉ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (4) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Antoine CHÉREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Franck SAVARY a donné pouvoir à Florent Limouzin

Étaient absents excusés (3) : Anthony BONNET – Béatrice CLAVIER – Isabelle RIMIERE

Secrétaire de séance : Eric HERVOUET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20230608\_08

#### Demande de subvention pour les accueils collectifs de mineurs

Monsieur le Premier Vice-président donne la parole à Monsieur Bernard Dabreteau, Vice-président en charge de la Commission Jeunesse et Sport au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que le Département de la Vendée accompagne les accueils collectifs de mineurs par le versement d'une subvention.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération gère en régie cinq espaces jeunesse.

Il est proposé au Bureau d'agglomération de solliciter une subvention auprès du Département pour le fonctionnement de ces cinq espaces jeunesse.

Vu la délibération n°DELTDMC\_22\_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Premier Vice-président,

Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Département de la Vendée,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

*Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification*

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chéreau  
Date de signature : 14/06/2023  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération





**BUREAU D'AGGLOMERATION**  
**REUNION DU 08 JUIN 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le huit juin, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Damien GRASSET, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19  
Quorum : 10

Étaient présents (12) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIÉ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (4) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Antoine CHÉREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Franck SAVARY a donné pouvoir à Florent Limouzin

Étaient absents excusés (3) : Anthony BONNET – Béatrice CLAVIER – Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Eric HERVOUET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20230608\_09**

**Modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage**

Monsieur le Premier Vice-président donne la parole à Monsieur Claude DURAND, Vice-président en charge de la Commission Santé, Affaires sociales et Grand âge au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage située Rond-Point de la Motte à Montaigu-Vendée, commune déléguée de Boufféré, a été voté par délibération du Conseil communautaire en date du 25 juin 2018.

Il précise qu'il est nécessaire de modifier ce règlement afin de se conformer à la législation en vigueur en ce qui concerne la durée de séjour et le calcul de la caution.

Monsieur le Vice-président donne lecture du projet de règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage qui prévoit de modifier l'article 3-2 sur la durée du stationnement de « 3 mois extensible à 7 mois » au lieu d'un mois prévu initialement, ainsi que l'article 4-3 relatif à la caution.

Vu le décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;

Vu la délibération n°DELTDMC\_18\_085 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2018 portant approbation du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage ;

Vu la délibération n°DELTDMC\_22\_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le 15 JUN 2023

ID : 085-200070233-20230608-DEL20230608\_09-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Premier Vice-président,  
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Abroge la délibération n°DELTDMC\_18\_085 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2018 portant approbation du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Approuve le nouveau règlement intérieur de l'Aire d'accueil des Gens du Voyage présenté ainsi que la grille tarifaire,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter ladite décision.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chéreau  
Date de signature : 14/06/2023  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

**BUREAU D'AGGLOMERATION  
REUNION DU 08 JUN 2023  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-trois, le huit juin, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Damien GRASSET, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19  
Quorum : 10

Étaient présents (12) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIÉ – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (4) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Antoine CHÉREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Franck SAVARY a donné pouvoir à Florent Limouzin

Étaient absents excusés (3) : Anthony BONNET – Béatrice CLAVIER – Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Eric HERVOUET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20230608\_10**

**Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat**

Monsieur Damien GRASSET, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération, rappelle à l'assemblée que, par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020, Terres de Montaigu a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE), l'adhésion au programme ECO PASS et le lancement du programme d'aide à la rénovation des façades.

Il rappelle également que, par délibération du Conseil d'agglomération en date du 12 décembre 2022, Terres de Montaigu a approuvé le nouveau programme d'actions et les règlements des aides dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de la Plateforme Territoriale de Rénovation énergétique (PTRE).

A ce jour, 945 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences et 9 dossiers complets de demande d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été déposés depuis le 11 mai 2023.

Le bureau est invité à approuver la liste des demandes d'aides suivantes :

Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTRE					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
PT801	BORDRON Vincent	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Chaudière à granulés, chauffe-eau solaire, VMC	32 617,51 €	4 500,00 €
PT802	LAUNAY Alexandre	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation thermique extérieure, isolation du plancher, menuiseries, VMC, PAC (géothermie)	87 728,05 €	4 500,00 €
PT803	GUTIERRES Clément	Cugand	Isolation des combles (matériaux biosourcés), menuiseries, PAC, VMC	46 616,64 €	3 500,00 €
PT804	JAGU Arnaud	Montaigu-Vendée (Boufféré)	Isolation du plancher, PAC	14 362,56 €	2 000,00 €

4 aides pour un montant à payer de 14 500,00 €

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le 15 JUIN 2023

ID : 085-200070233-20230608-DEL20230608\_10-DE

Aide à la rénovation des façades					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
FA033	CHANTREAU Sabrina	Cugand	Isolation thermique extérieure finition enduit (ap 1949)	31 191,49 €	1 000,00 €

1 aide pour un montant à payer de 1 000,00 €

Aide à la rénovation de logements locatifs dans le cadre de l'OPAH				
Dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	Commune	Montant travaux HT	Montant subvention
OPB028	GABORIEAU Denis	Saint-Philbert-de-Bouaine	101 333,00 €	3 000,00 €
OPB029	SCI LBAH	Montaigu-Vendée (Montaigu)	58 204,00 €	3 000,00 €
OPB030	BUTEAU Georges	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	58 307,00 €	3 000,00 €
OPB031	BUTEAU Georges	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	73 476,00 €	3 000,00 €

4 aides pour un montant à payer de 12 000,00 Euros

Vu la délibération n°DELTDMC\_20\_185 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 validant le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) ;

Vu la délibération n°DELTDMC\_20\_186 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 adhérant au dispositif Eco-PASS ;

Vu la délibération n°DELTDMC\_20\_187 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 décidant la mise en place de l'aide à la rénovation des façades ;

Vu la délibération n°DELTDMC\_22\_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DELTDMC\_22\_225 du Conseil d'agglomération en date du 12 décembre 2022 validant le nouveau programme d'actions et les règlements des aides dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) ;

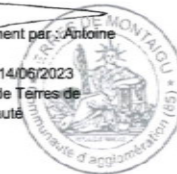
Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Premier Vice-président, Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chereau  
Date de signature : 14/06/2023  
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification